

Image not found or type unknown



Frais d'expertise immobiliere

Par **hardchief**, le **11/05/2009** à **10:28**

Bonjour, l'appartement de mes beaux-parents a été vendu en 2004 et les frais d'expertise de l'époque n'ont pas dû être réglés à la date, depuis pas de nouvelles sauf il y a 15 jours une lettre de relance et menace si non paiement dans les 10 jours. Cette relance après un si long silence est-elle normale et n'y-a-t-il pas de délai de forclusion ou de prescription. merci de votre réponse
bernard fusier